

# NEUDOSAN®

## Cultures légumières • Cultures ornementales PPAMC • Cultures porte-graines

Composition	Acides gras C <sub>7</sub> à C <sub>18</sub> et sels de potassium insaturés en C <sub>18</sub> : 515,1 g/L (51% p/p)
Formulation	Concentré soluble (SL)
A.M.M.	n° 2210244
Code UFI	WC56-102D-4Q03-2R9U

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

NEUDOSAN® est un insecticide et acaricide de contact, à base d'acides gras et de sels de potassium, dérivés de sources naturelles d'acides gras.

Dans la nature, il existe environ 50 acides gras naturels connus. NEUDOSAN® contient trois acides principaux, qui sont connus pour avoir un effet sur les insectes. Les acides gras sont dérivés de l'huile de colza et saponifiés avec de l'hydroxyde de potassium. L'ingrédient actif endommage la structure cellulaire des insectes à corps mou, ce qui entraîne l'exposition du contenu cellulaire à l'environnement. Le ravageur traité se déshydrate dans la solution de pulvérisation. De plus, les organes respiratoires (trachées) sont mortellement endommagés. Une fois que la solution de pulvérisation a séché, il n'y a plus d'activité insecticide résiduelle. NEUDOSAN® a un effet de choc très rapide, les organismes nuisibles sont collés sur la surface traitée avant de se déshydrater complètement et de tomber. NEUDOSAN® permet de lutter contre les pucerons, acariens et aleurodes sur cultures légumières et ornementales sous abri et est efficace aux stades larvaire, nymphal et adulte.

NEUDOSAN® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

### Usages autorisés

NEUDOSAN® est homologué pour le traitement des parties aériennes, pour une utilisation uniquement sous abri.

Cultures	Cibles	Dose d'emploi recommandée <sup>(1)</sup>	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (intervalle mini. entre applications)	Stades d'application	Délai Avant Récolte
Arbres et arbustes	Acariens <sup>(3)</sup> Aleurodes, pucerons	1.5-2%	36 L / ha (dose maximale, pour 1800 L de bouillie/ha)	5 par culture et par an (5 jours)	BBCH 10 - 89	non applicable
Cultures florales et plantes vertes	Acariens <sup>(4)</sup> , phytophtes et tarsonèmes, Aleurodes, Pucerons					

Rosier	Acariens, Aleurodes, Pucerons	1.5-2%	36 L / ha (dose maximale, pour 1800 L de bouillie/ha)	5 par culture et par an (5 jours)	BBCH 10 - 89	Non applicable
Cultures légumières			1 jour			
Fines herbes	Pucerons		18 L / ha (dose maximale, pour 900 L de bouillie/ha)	5 par an (5 jours)	BBCH 10 - 89	1 jour
PPAMC* (= PPAMC, Epices, Fines herbes, Plantes à infusions, Pavot et autres graines oléagineuses)	Ravageurs divers <sup>(5)</sup>					
Cultures porte-graines						

\* PPAMC = Plantes à parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

**(1) Il est recommandé d'appliquer NEUDOSAN® à la concentration de 1.5% à 2%, soit 1.5 à 2 litres de produit dans 100 litres d'eau.**

Le volume d'eau appliqué doit prendre en compte le volume de végétation des zones à traiter en localisé en pulvérisant à la limite du ruissellement afin d'assurer le contact entre NEUDOSAN® et ses cibles.

(2) La dose maximale d'emploi (36 L/ha ou 18 L/ha) est définie en fonction de la concentration recommandée et le volume de bouillie maximal par culture. Cependant, la dose à appliquer doit toujours être calculée en utilisant la concentration recommandée : 1.5% à 2%, (voir dans tableau « dose d'emploi recommandée »).

(3) Efficacité montrée sur *Panonychus ulmi* et *Tetranychus urticae*.

(4) Efficacité montrée sur *Tetranychus urticae*.

(5) Efficacité montrée sur pucerons, aleurodes et acariens.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Aucune L.M.R. n'est requise pour les acides gras C<sub>7</sub> à C<sub>18</sub> et sels de potassium insaturés en C<sub>18</sub> (Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005.)

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

### Conditions d'application

Appliquer au début de l'infestation.

Compte tenu du mode d'action de NEUDOSAN® (action par contact), une attention particulière doit être portée à la qualité de pulvérisation. Veiller à assurer une couverture optimale des zones à traiter, en portant une attention particulière sur la face inférieure des feuilles et des points de croissance.

Les applications doivent être effectuées tôt le matin, lorsque les températures sont plus basses et l'humidité plus élevée. Plus la surface de la plante reste humide après la pulvérisation (au moins 10 minutes), plus l'efficacité du produit est élevée. Éviter les applications le soir pour éviter la dilution du produit lorsque l'humidité augmente.

Éviter d'appliquer **NEUDOSAN®** en cas de forte intensité lumineuse et de températures élevées, car ces conditions peuvent réduire l'efficacité du produit et pourraient provoquer des phytotoxicités.

**NEUDOSAN®** se caractérise par son action de choc et n'a pas d'action résiduelle. Son utilisation est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée. La réintroduction des auxiliaires peut se faire dès séchage de la bouillie sur le feuillage.

### Précautions d'emploi

En raison de la diversité des espèces et variétés des cultures qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test de sélectivité de la spécialité **NEUDOSAN®** sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Ne pas mélanger avec des produits contenant des ions métalliques (soufre, zinc, cuivre, fer, calcium, magnésium, manganèse, fosétyl-aluminium...), y compris les produits fertilisants.

Ne pas mélanger avec des formulations huileuses.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

### Préparation de la bouillie et application

**NEUDOSAN®** s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire et commencer l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **NEUDOSAN®** puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application. Ne pas stocker de solution diluée. **Ne pas dépasser 20 ml de produit par litre d'eau.**

L'utilisation d'eau douce (par exemple l'eau de pluie) est préférée car l'eau dure peut réduire l'efficacité du produit. Ne pas utiliser avec une eau dure, dépassant 300 ppm. Utiliser un conditionneur d'eau le cas échéant.

## PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

## MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
<b>GANTS EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 TYPES A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique <sup>(1)</sup>	À usage unique <sup>(2)</sup>	À usage unique <sup>(1)</sup>	À usage unique <sup>(2)</sup>	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓	✓	✓		EPI vestimentaire + EPI partiel
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel					EPI partiel
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009				Avec capuche		
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> A : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2 P3 (EN 14387) B : demi-masque filtrant particules certifié (EN 149) ou un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143)	A		B - (3)		B - (3)	

1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.  
2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.  
3) en cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		LANCE			
		SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES BASSES (< 50 CM)	SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES HAUTES (> 50 CM)	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES BASSES ET HAUTES	
<b>GANTS EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓			EPI vestimentaire + EPI partiel (blouse)
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel				EPI partiel (blouse)
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4*
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387)	✓		✓	✓	
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006	✓	✓	✓	✓	

\* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Protéger du gel. Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### **PREMIERS SECOURS**

Consulter la fiche de données de sécurité.

### CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 10 L	-	60 bidons de 10 L = 600 L	Bidon de 10 L



NEUDOSAN® - A.M.M. 2210244

**ATTENTION**

- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation en vigueur.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**SPe2** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.

**Délai de rentrée : 24 heures.**

Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT :** Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE**  
Composer le 15 ou le 112  
ou contacter le centre anti  
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).  
Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée Neudorff GmbH

Distribué par CERTIS Europe B.V. - France - N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5 rue Galilée - 78280 GUYANCOURT - Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 - [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v1.1 - 03/2022.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**